

LES 21 CLES DU FUTUR

**Méthode et pédagogie
pour la mise en œuvre du développement durable
et de l'AGENDA21**

« LES CLES DU FUTUR »

21 champs d'action porteurs d'avenir

POUR METTRE EN OEUVRE UN AGENDA 21 LOCAL.

Le Développement Durable et son outil territorial : l'agenda 21 , permet d'afficher un enjeu, la reconnaissance de l'interdépendance des activités humaines sur la planète, et favorise de multiples recompositions. Il permet de passer du court terme au long terme, du local au global, de risques localisés à des risques planétaires, du « niveau de vie » à la « qualité de vie », de problèmes de flux à des problèmes de stocks.

Les coûts des pollutions, de la dégradation des écosystèmes et de l'exclusion sont payés par tout le monde, et en particulier par les collectivités et l'Etat. C'est pourquoi, les coûts externes (réparation des dégâts à l'environnement et à la santé) doivent être réintégrés dans les coûts de production, si l'on veut apprécier et mesurer la performance globale de notre système économique. C'est la clé du succès de toute politique de Développement Durable.

Enfin le Développement Durable doit être conçu dans un esprit de responsabilité. « Agis de telle sorte que ton action soit compatible avec une vie authentiquement humaine sur terre » (Hans Jonas).

Le Développement Durable est un concept transversal en formation, qui laisse la porte ouverte au pragmatisme et à la mobilisation. C'est dans cette voie que nous avons recherché et identifié 21 champs d'action pour mettre en œuvre, avec une autre façon de voir et de penser, un programme d'action sur un territoire.

Ces 21 « clés du futur » ne déclinent pas le concept de Développement Durable, ce qui a été fait par Serge Antoine en 1996, mais elles indiquent les **21 thèmes d'actions, porteurs d'avenir et de changements possibles**, que pourrait conduire une collectivité territoriale.

Ces 21 clefs ouvrent autant de « **portes d'entrées** », qui embrassent la quasi totalité du champ du Développement Durable, et constituent une liste de référence des thèmes permettant une approche progressive et adaptée pour un territoire.

Chaque clé est identifiée par un MOT-CLE, lui-même précisé en quelques mots et expressions, puis, fait l'objet d'une description sur une FICHE qui contient 4 parties :

- Le rappel de l'enjeu local/global avec un glossaire.
- Une grille de lecture des axes de travail locaux, avec la boîte à outils.
- Les dispositions réglementaires et législatives (national, européen, international)
- Des exemples d'actions réalisées avec les liens de transversalité.

Ainsi, les 21 CLES DU FUTUR constituent à la fois **une démarche pédagogique, un cadre méthodologique et un calendrier d'étapes** pour engager une stratégie de développement durable (un agenda 21 local en particulier), adaptés aux réalités locales, et aux possibilités humaines et financières.

Par exemple, une ville peut décider de travailler sur 2 Clés choisies la première année, puis de continuer en choisissant chaque année de mettre en œuvre 2 ou 3 nouvelles clés.

Chaque CLE DU FUTUR, va également permettre d'utiliser des outils adaptés : un guide pratique avec un glossaire, un réseau d'experts, les instruments de la gouvernance, un répertoire des formations, les références bibliographiques et centres de ressources.

La réalisation de **21 Guides pratiques « Les clés et les mots pour comprendre... »** va se réaliser en 2004 et 2005, sur un projet financé par l'Union Européenne.

Les « clés du futur » est un outil conçu par Michel Mombrun, sur la base des pratiques et constats des premiers agenda21 en France, depuis 1998. Présenté dans la brochure du « territoires et développement Durable » dont il a assuré la co-rédaction, cet outil est maintenant appliqué dans plusieurs collectivités et constitue la référence de travail du CIFAL pour ses centres collaborateurs à travers le monde.

1. L'AIR. La biosphère

1. Constats et enjeux

L'air, avec l'eau et la nature, fait partie de ce qu'on appelle les « biens communs de l'humanité » appelés aujourd'hui « biens publics globaux ». Les émissions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui identifiées pour contribuer au réchauffement et au changement climatique, avec les perturbations graves que nous connaissons sur toute la planète.

En France, la loi sur l'air (1996) déclare le « droit à un air sain ».

Les pollutions atmosphériques sont aujourd'hui directement liées au problème de santé publique. De même, les émissions de pollutions chimiques (soufre, métaux) ont entraîné des pluies acides catastrophiques pour la végétation et les forêts. L'usage des CFC a contribué à la dégradation de la couche d'ozone créant une augmentation des rayons UVB à la surface de la terre avec des risques pour la santé de l'homme, des animaux, mais aussi pour l'écosystème marin et forestier.

Ainsi 3 grands problèmes sont aujourd'hui identifiés qui constituent autant de défis à relever :

- les pollutions atmosphériques et leurs conséquences sur la santé ;
- la détérioration de la couche d'ozone et ses conséquences sur la santé et le Vivant ;
- les émissions de « gaz à effet de serre » et ses effets sur le changement climatique avec ses graves conséquences.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

Quatre grandes catégories d'activités humaines sont à l'origine de ces problèmes, qu'il convient localement de traiter avec vigueur :

- **Les transports** : en premier lieu, les automobiles et camions, mais aussi les transports aériens.
Transfert vers d'autres modes de déplacements moins polluants (ferroviaire, voies d'eau), véhicules propres, meilleur entretien et réglage. Plan de déplacements Urbains, aménagement du territoire, transports en commun, marche et vélo, circulations douces.
- **Les industries** : réduire les rejets, utiliser des énergies propres et renouvelables, économiser la consommation d'énergie, développer les technologies sobres et propres, développer les systèmes de management environnemental et les certifications.
- **L'habitat, la consommation** : isolation et mode de chauffage propre, HQE dans la construction et la réhabilitation pour les bâtiments et le logement. Changer les modes de consommation des habitants, et améliorer la « qualité de ville ».
- **L'agriculture** : économies d'énergies et énergies propres. Limiter les consommations d'engrais et pesticides, gros consommateurs d'énergie. Maîtrise de l'agro-industrie et des cultures intensives.

Autres déclinaisons :

pollutions atmosphériques / santé ; couche d'ozone / santé ;
pluies acides / écosystème ; gaz à effet de serre / climat.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international :

Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987), amendé en 1990, 1992, 1995, 1997, 1999

<http://www.unep.org/ozone>

Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC, 1992)

http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/CentreRess/CCNUCC/Fiche_CCNUCC.html

Protocole de Kyoto (1997)

<http://www.unfccc.int>

Convention sur la pollution atmosphérique à grande échelle (UNECE, 1979)

<http://www.unece.org/env/lrtap>

✓ Au niveau européen :

Directive 96/62/CE du Conseil, du 27 septembre 1996, concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28031a.htm>

Directive 96/61/CE du Conseil, du 24 septembre 1996, relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28045.htm>

Directive 2000/76/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/air/ozone/substances-ozone.htm>

Pour en savoir plus :

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s15004.htm>

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

✓ Au plan national :

Les différentes émissions polluantes : [Code de l'environnement: article L220-2](#)

Surveillance de la qualité de l'air : [Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie](#)

Pour en savoir plus :

[Analyses de la pollution atmosphérique](#)

[Pollution atmosphérique](#)

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/air/default.htm>

4. liens avec les 21 clés du futur : transports, énergie, éco-gestion, risques, production, consommation, agriculture, éducation, santé.

2. L'EAU. Les océans

1. Constats et enjeux

Tous les organismes vivants sont tributaires de l'eau. « L'eau, c'est la vie » et la quantité d'eau potable disponible peut mettre en péril, si elle est insuffisante, la vie de millions d'êtres humains. « Mais l'eau est beaucoup plus qu'une simple denrée alimentaire nécessaire aux sociétés humaines, c'est un milieu de communication essentiel à la vie planétaire, la sève de la terre, le patrimoine commun des espèces vivantes » (*Joël de Rosnay*).

La pollution des eaux et des systèmes aquatiques est devenue un problème majeur : eau potable, nappes, zones humides, réseau hydro-souterrain, littoral, mers et océans... Les rejets d'eaux usées ou pluviales, non épurées, nous font retrouver des pesticides et des métaux lourds au milieu des océans .

L'eau est devenue un enjeu politique et stratégique qui se traduit aujourd'hui par des guerres de l'eau dans plusieurs régions du monde. Plus de 2 milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable .

Si un immense effort reste à engager pour dépolluer l'eau, cela n'a de sens que si l'on s'attaque concrètement aux causes, par la prévention des pollutions et la protection des nappes, sources, rivières, mers et océans .

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- **Ressource et captage :**
Inventaire, suivi et gestion (S.A.G.E.),
Information sur la qualité de l'eau (analyse, consommation),
Le prix de l'eau et son traitement (internalisation des coûts),
Les réseaux et leur entretien (gaspillage, fuites),
Sécurité de l'approvisionnement (réserves, hygiène, sécurité).
- **L'usage domestique :**
Maîtriser la consommation, économiser
Rejets des eaux usées, raccordement au réseau d'égouts
Assainissement, épuration, boues d'épuration, lagunage
Pollutions toxiques, chimiques, organiques.
- **L'usage industriel :**
Maîtrise des consommations, collecte eaux de pluie
Traitement des effluents avant rejet dans le réseau ou le milieu
Raccordement au réseau
Pollutions toxiques, chimiques, traitement des boues
Coût du traitement ou changement de process de fabrication.
- **L'usage agricole :**
Limiter ou supprimer l'irrigation. Agriculture biologique , raisonnée .
Limiter et maîtriser l'usage des engrais et pesticides
Mise en conformité des bâtiments d'élevage
Epannage des boues et qualité du milieu récepteur.
- **Les eaux pluviales :** le ruissellement sur le bitume des routes, parkings, et autres surfaces bétonnées, entraîne dans les rivières toutes sortes de pollutions (hydrocarbures, plomb, .../...). Construire des bassins de collecte et de décantation puis traitement avant rejet à la rivière .
- **L'usage « énergie » :** barrages et centrales hydroélectriques
- **L'usage transport :** voies navigables marchandises, voyageurs et tourisme.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international :

Convention des Nations-unies sur la loi de la mer et protocoles (UNCLOS, 1983)

http://www.un.org/Depts/los/clcs_new/clcs_home.htm

Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution et Protocoles, 1976

<http://www.unep.ch/seas/rshome.html>

Convention de Paris pour la protection de l'environnement marin du nord-est atlantique (1992)

<http://www.ospar.org/eng/html/welcome.html>

Convention internationale sur la responsabilité civile des dommages causés par les pétroliers (2001)

http://www.imo.org/conventions/mainframe.asp?topic_id=256&doc_id=666

✓ Au niveau européen :

Directive 80/778/CEE du Conseil, du 15 juillet 1980, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (modifiée)

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28005.htm>

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28002b.htm>

Décision n° 2850/2000/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 2000, établissant un cadre communautaire de coopération dans le domaine de la pollution marine accidentelle ou intentionnelle

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28085.htm>

Pour en savoir plus

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s15005.htm>

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

✓ Au plan national :

[Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau](#)

Pour en savoir plus

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

<http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/0703-NXENV300.html>

4. liens avec les 21 clés du futur : biodiversité, santé, villes, agriculture, production, patrimoine, éducation, risques, consommation.

3. BIODIVERSITE. La nature

1. Constats et enjeux

La biodiversité représente l'ensemble du vivant sur la planète. Elle désigne à la fois « un patrimoine commun de l'humanité » et « les milieux permettant la conservation des ressources génétiques ».

Les enjeux de la biodiversité sont immenses : enjeu comme source possible d'aliments, de substances pour la pharmacie et la médecine, de matières premières pour le confort et l'esthétique, d'où découlent des enjeux financiers considérables ; enjeu pour les générations futures à qui il convient de transmettre un stock non diminué de potentialités ; enjeu culturel aussi car la diversité biologique est constitutive de la diversité et de la richesse des cultures du monde. Il s'agit de réguler le droit d'usage sur les ressources naturelles et le bon usage de la nature.

Le sol est essentiel aux hommes, pour l'usage agricole, forestier, industriel, urbain, mais aussi écologique. La dégradation des sols est le résultat d'un usage agricole trop intensif et de la destruction des haies, talus, bois et zones humides. Dans les zones tropicales, la désertification gagne du terrain en raison de l'utilisation anarchique des ressources naturelles, souvent pour survivre.

Si la forêt s'accroît en France et en Europe, elle régresse dix fois plus dans les zones tropicales, par une exploitation anarchique et par la nécessité de survie des populations.

Notre responsabilité est concernée par l'exploitation des bois tropicaux, et par les famines des populations. D'autre part, les espaces naturels sont de précieuses réserves de la biodiversité, et un poumon pour l'équilibre de vie des habitants.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- Espaces naturels, espaces protégés, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)... → protection , classement
- Bois et forêts : exploitation, gestion durable → protection, gestion, usage social
- Sols et sous-sols : (a)ménagement, maîtrise, inventaire des sols pollués, carrières et ruines réhabilitées
- Zones humides : protection et entretien de l'écosystème
- Rivières et fleuves : protection et entretien des berges, suppression des rejets, maîtrise de la navigation et des ouvrages, zones inondables d'expansion des eaux
- Mer et littoral, montagne : protection de l'écosystème, maîtrise de l'usage et des prélèvements, suppression des rejets, (a)ménagement pour usage social, observatoire
- Paysages : respect et (a)ménagement du patrimoine naturel et culturel naturel, entretien et création, appropriation sociale
- PNR : Parc Naturel Régional, espace de développement maîtrisé respectueux de environnement et des écosystèmes. Outil concret de mise en œuvre d'un développement durable
- Jardins familiaux ,éducation à la nature, fermes pédagogiques
- Conservation des écosystèmes : une politique de protection de la nature qui mobilise et implique les acteurs et les citoyens, où la présence humaine est un apport positif à la richesse de l'écosystème (ex : les PNR)
- Conservation des espèces : protection et préservation des habitats pour la faune et la flore. (Natura 2000)
- Conservation des ressources génétiques : pour l'usage actuel des industries pharmaceutiques et agro-industrielles, et pour transmettre un patrimoine préservé.

Relever les défis pour la conservation et la gestion de la biodiversité au service du développement durable, requiert des décisions politiques et des actions locales, en partenariat avec tous les acteurs.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international :

Convention sur les zones humides d'importance internationale, spécialement comme l'habitat du gibier d'eau (Convention de Ramsar, 1971) et Protocoles

<http://www.ramsar.org>

http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/CentreRess/Ramsar/ramsar_f.html

Convention sur la préservation des espèces migratoires chez les animaux sauvages (CMS, 1979) et accords ou Convention de Bonn

<http://www.unep-wcmc.org/cms/>

http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/CentreRess/CMS/cms_f.html

Convention sur la diversité biologique (CSB, 1992)

<http://www.biodiv.org>

http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2002/Biological_20.htm

Convention des nations unies pour la lutte contre la désertification (UN, 1994)

<http://www.unccd.int>

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich18.htm>

Pour en savoir plus

<http://www.fao.org/biodiversity/default.asp?lang=en>

<http://www.biodiv.org>

<http://www.madatours.com/biodiversite/nouveau2.htm>

✓ Au niveau européen :

Directive "Oiseaux" (1979) sur la conservation des oiseaux sauvages réglemente la protection, la conservation, la chasse et la commercialisation des oiseaux, de leurs œufs, nids et habitats

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28046.htm>

Règlement (CEE) n° 3528/86 du Conseil, du 17 novembre 1986, relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre la pollution atmosphérique

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28042.htm>

Directive 92/43/EEC du CONSEIL du 21 mai 1992 sur la préservation des habitats naturels et de la flore et de la faune sauvages

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28076.htm>

Règlement (EC) n° 2494/2000 du Parlement et du Conseil Européens du 7 novembre 2000 sur les mesures à prendre pour promouvoir la conservation et la gestion durables des forêts tropicales et des autres forêts dans les pays en développement

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28087.htm>

Pour en savoir plus

<http://www.pefc.org>

www.comite21.org

<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s15006.htm>

✓ Au plan national :

Loi sur la Protection de la Nature (1976) : elle régleme la protection de la faune et de la flore, la chasse, la pêche en eau douce et les espaces naturels (parcs nationaux et réserves naturelles)

Loi littoral (1986)

Loi n° 87-565 du 22/07/87 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs

Loi sur l'eau (1992)

Sites Internet publics

[Office National des Forêts](#)

[Parcs nationaux français](#)

[Parcs naturels régionaux](#)

[Protection de la flore et de la faune : évaluation de la biodiversité](#)

[Réserves naturelles de France](#)

[Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres](#)

[Atelier technique des espaces naturels](#)

[Natura 2000](#)

Pour en savoir plus

<http://www.environnement.gouv.fr/international/biodiversite.htm#s>

<http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/0705-NXENV500.html>

Biodiversité : conservation, utilisation durable et équitable :

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich19.htm>

Protection des eco-systèmes naturels :

<http://www.environnement.gouv.fr/telch/2002-t3/pjt-budget2003-agregats.pdf>

4. liens avec les 21 clés du futur : eau, éco-gestion, agriculture, patrimoine, tourisme, villes, éducation, santé, production, consommation.

« La forêt précède les hommes, le désert les suit » Jean GIONO.

4. L'ÉNERGIE. Le climat

1. Constats et enjeux

L'énergie est au cœur de la problématique du développement et aussi la cause les principales pollutions atmosphériques. : croissance économique au Nord où l'industrie a fait des progrès remarquables d'économie et de rejets, mais qui accroît sa consommation considérablement par les transports, l'habitat et les activités tertiaires ; aspiration légitime au développement, au Sud, où la consommation massive d'énergie fossile conduirait à une situation grave pour la qualité de l'air et l'effet de serre. Notre avenir est décidément totalement interdépendant : nous devons localement, dans les pays riches du Nord, faire un effort considérable d'économies d'énergies et promouvoir des technologies non polluantes, et d'autre part, transférer les technologies propres et alternatives pour permettre et accompagner le développement des pays du Sud et des pays pauvres.

L'épuisement des énergies fossiles, la promotion et la recherche en faveur des énergies renouvelables, les risques et inconvénients majeurs des énergies de substitution (nucléaire), les risques grandissants du changement climatique, et les divergences entre les pays du Sud et les pays riches du Nord, constituent les principaux enjeux énergétiques en débat pour le Sommet de Johannesburg.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- **Transports :**
 - limiter les déplacements auto et camions par des moyens alternatifs. (circulation douces, réseaux verts, voie ferrée, trams, transport collectif, feroutage, voie d'eau, .../...)
 - utiliser les carburants et énergies propres (GNV, GPL, biocarburants, ...)
- **Habitat et territoire :**
 - Isolation thermique, éclairage naturel, chauffage propre, appareils électriques et électroménagers performants, veilleuses, éclairage publique, publicitaire, festif.
- **Industries :**
 - Economies d'énergies et maîtrise des flux, process de fabrication, technologies sobres et propres, récupération et valorisation énergétique des rejets et déchets, production d'énergies renouvelables (éolien, solaire), éco-conception et éco-produits économes en énergie et en matière.
- **Agriculture :**
 - machines et matériels agricoles, technologies de l'agroalimentaire et agro-industrie, moteurs et carburants propres, limiter l'utilisation de produits grands consommateurs d'énergie à leur fabrication et polluants à l'usage (engrais, pesticides).

Autres déclinaisons et informations. Sources d'énergies renouvelables : la géothermie, le solaire thermique, le photovoltaïque, la biomasse (bois-énergie), l'éolien, la valorisation énergétique des déchets, et l'hydraulique avec les micro-centrales.

L'utilisation rationnelle de l'énergie, c'est aussi la co-génération, les réseaux de chaleurs, la construction et la gestion HQE des bâtiments, l'imagination et le bon sens de chacun ; c'est aussi rapprocher lieu de production et lieu de consommation.

3. Législation et réglementation

- ✓ Au plan international :

1991 - Création du Fonds pour l'environnement mondial, le FEM

Ce mécanisme financier est alimenté par des contributions volontaires des pays développés et a pour projet d'aider les pays en développement à s'attaquer aux grands problèmes d'environnement mondiaux, dont le réchauffement climatique et la biodiversité.

1992 - Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Rio)

Son article 2 précise son objectif ultime: stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr/pdf/cvccadre.pdf>

<http://unfccc.int/ressource/conv/ratlist.pdf>

1997 - Protocole de Kyoto

Il fixe des objectifs chiffrés juridiquement contraignants, de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr/pdf/kyoto.pdf>

Le phénomène de l'effet de serre :

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/air/effetedeserre-0799.htm>

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

✓ Au niveau européen :

Livre vert de la Commission, du 20 novembre 1996, sur les sources d'énergie renouvelables

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l27018.htm>

Livre vert de la Commission, du 29 novembre 2000, « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement »

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l27037.htm>

Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 septembre 2001, relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr/main.cfm?page=fr/accords/europe.htm>

Livre blanc sur la politique européenne des transports

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr/main.cfm?page=fr/accords/europe.htm>

Pour en savoir plus

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s14000.htm>

✓ Au plan national :

La lutte contre les changements climatiques (25/05/98) :

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/climddpr.htm>

Energie, transports, climat :

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich20.htm>

Loi n° 96-1236 du 30/12/96 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

Pour en savoir plus

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_chronologique/cadre_chronologique.htm

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/climddpr.htm#s>

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/recherche-prospective/veille-scientifique/veildec.htm#Augmentation>

<http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/0704-NXENV400.html>

4. liens avec les 21 clés du futur : air, transports, production, éco-gestion, économie, déchets, villes / habitat, agriculture, tourisme, santé, coopération internationale, gouvernance.

5. PRODUCTION. Industrie et services.

1. Constat et enjeux

La production industrielle et les services sont directement concernés par la consommation de matières premières et d'énergies et sont producteurs de déchets, de nuisances et de pollutions.

La modification des modes de production a une triple dimension économique, écologique et sociale. S'il est indispensable de prendre en compte la dimension environnementale dans la gestion de l'entreprise (management environnemental et certifications), d'investir dans les technologies sobres et propres, de concevoir et gérer autrement les zones d'activités (écologie industrielle), la production de biens et de services doit maintenant intégrer « l'analyse du cycle de vie » des produits : c'est la condition pour produire propre, réduire la consommation de matière et d'énergie, et proposer des produits et services ayant peu d'impact sur l'environnement et réduisant considérablement les déchets.

L'attractivité territoriale est souvent un atout déterminant pour l'entreprise et la durabilité de l'entreprise est un facteur déterminant pour l'équilibre et la stabilité du territoire. Des relations nouvelles se développent et un partenariat s'instaure entre les acteurs publics et les acteurs de l'économie, en particulier dans le cadre de démarches d'agenda 21 local. L'industrie peut aussi être un facteur de risques technologiques pour ceux qui y travaillent et pour les riverains. La sécurité et la prévention sont une exigence absolue et le principe de précaution doit s'appliquer face aux incertitudes ou à l'ignorance scientifique .

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

La prise en compte environnementale dans la production de biens et de services constitue toujours une amélioration qualitative et un progrès pour le respect et la protection de notre environnement, mais souvent aussi une économie financière directe qui est parfois très substantielle.

L'éco-conception est une démarche : son résultat c'est l'écoproduit. A service rendu égal, un écoproduit génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. La marque NF environnement et l'éco-label européen constituent des repères et des références de produits, alors que le label Max Havelaar constitue un label éthique (responsabilité sociale).

- système de management environnemental : certifications
- technologies sobres et propres
- eco-conception, éco-produits, écoprocédés
- analyse du cycle de vie : suivi et historique du produit
- écologie industrielle et gestion écologique des zones d'activités
 - Identification, réduction et gestion des risques technologiques
 - Internalisation des coûts écologiques
 - Développement du partenariat Public-Privé-Associations
 - Information et transparence sur les projets de développement, et les offres d'emplois
 - Développement de la formation , des nouvelles technologies et de la recherche.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international :

Pour mémoire : ISO 14001, et GRI :Global Reporting International 2001
Voir site OMC, PNUE

✓ Au niveau européen :

Communication de la Commission au Conseil, du 29 novembre 1999, sur le "commerce équitable"
<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/r12508.htm>

Règlement (CE) n° 2493/2000 du Parlement européen et du Conseil, du 7 novembre 2000, relatif à des mesures visant à promouvoir la pleine intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement des pays en développement
<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28086.htm>

Régulation (EC) n° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 autorisant la participation volontaire des organisations dans une éco-gestion de la Communauté et pour un projet d'audit. (EMAS)

<http://www.europa.eu.int/eur-lex>

http://europa.eu.int/comm/environment/emas/index_en.htm

pour mémoire : EMAS, et PIP

La politique intégrée des produits

✓ Au plan national :

Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

<http://aida.ineris.fr/textes/lois/text0269.htm>

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

<http://aida.ineris.fr/textes/lois/text0271.htm>

Loi " Solidarité et Renouvellement Urbain " (SRU) 1998

Loi NRE sur les nouvelles réglementations économiques 2001

L'éco-conception des produits (analyse du cycle de vie)

La politique intégrée des produits

Documentation de sensibilisation à l'éco-conception

<http://www.ecoscreener.com/>

Conception écologique des produits : l'ESQCV

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/2k0315-esqcv.htm>

Pour en savoir plus

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_chronologique/cadre_chronologique.htm

<http://aida.ineris.fr/bref/index.htm>

<http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/0707-FXENV123.html>

4. liens avec les 21 clés du futur : risques, économie, éducation et formation, coopération internationale, gouvernance, énergie, biodiversité et nature, transports, déchets, éco-gestion.

6. GESTION durable.

1. Constats et enjeux

La gestion des bâtiments (construction neuve et ancienne), logement et habitat, entreprises, bureaux, établissements publics, mais aussi la gestion du domaine non-bâti, et des grands services (transport par exemple) doit intégrer la dimension écologique et sociale, conformément à l'objectif du développement durable.

Le système de management environnemental propose des outils opérationnels et performants pour permettre aux établissements industriels, de services ou administratifs d'engager une démarche d'amélioration continue, pouvant aller vers des certifications reconnues : EMAS (Management environnemental Audit System européen) et ISO 14001.

Dans le domaine du bâtiment, la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) propose un ensemble d'informations, d'études et d'outils, très adaptés à l'action des collectivités territoriales, des services de l'état et des entreprises, au travers de 14 déclinaisons de base.

L'éco-gestion, c'est l'application du développement durable en interne, dans tous les services et activités de la collectivité territoriale ou de l'entreprise : bâtiments administratifs, services techniques et établissements publics tels que écoles, collèges et lycées, bibliothèques, maisons de quartiers et centres culturels, gymnases et piscines, ateliers , bureaux.../... La mise en place d'un mode de gestion intégrant l'environnement (Système de Management Environnemental), constitue la base de la démarche de « verdissement » dans les administrations et collectivités locales .

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

Dans la démarche HQE :

- **Eco-construction** : bâtiments et leur environnement ; Intégration des procédés et produits de construction ; Chantiers sans nuisances.
- **Eco-gestion** : énergie ; eau ; déchets ; entretien.
- **Confort environnement intérieur** : Hygro-thermique ; Acoustique ; Visuel ; Olfactif.
- **Santé** : Hygiène ; Air ; Eau.

D'autres outils sont disponibles, comme le programme et le logiciel « **R.E.S.P.E.C.T.** » mis en place par un réseau de villes Européennes ; le **PEC** , Plan Environnement Collectivités, et le **PEE**, Plan Environnement Entreprises, proposés par l'ADEME ; le programme « **verdissement** » proposé par le Ministère de l'écologie et du développement durable en France.

Les démarches volontaires **de SME** et de certification environnementale se développent dans les entreprises et aussi dans les collectivités locales, avec **ISO 14 001** et **EMAS**.

Les réglementations en vigueur imposent souvent la réalisation de diagnostics et **d'études d'impact environnemental**, avant réalisation de tout projet de construction et d'aménagement.

3. Législation et réglementation

- ✓ Au plan international :

Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (1994)

<http://www.unfpa.org/icpd>

Organisation des nations unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

<http://www.unido.org>

Conseil du commerce mondial pour un développement durable (WBCSD)

<http://www.wbcsd.ch>

Entreprise pour l'Environnement : EPE

<http://www.epe.be/menutexts/francaise/epefrancaise.html>

✓ Au niveau européen :

Régulation (EC) n° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 autorisant la participation volontaire des organisations dans une éco-gestion de la Communauté et pour un projet d'audit (EMAS)

<http://www.europa.eu.int/eur-lex>

Pour en savoir plus

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28100.htm>

✓ Au plan national :

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

<http://aida.ineris.fr/textes/lois//text0271.htm>

Stratégies de développement durable

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich15.htm>

Principe de précaution et sciences

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich6.htm>

Pour en savoir plus :

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

<http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/0708-NXENV800.html>

pour mémoire : SNDD du 3 juin 2003 ; ISO 14001 ; gestion éco-responsable

L'éco-conception des produits

Documentation de sensibilisation à l'éco-conception

Conception écologique des produits : l'ESQCV

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/2k0315-esqcv.htm>

4. liens avec les 21 clés du futur : production, consommation, agriculture, habitat / logement, transports, santé, cultures / patrimoine, coopération, gouvernance locale.

7. ECONOMIE et emploi.

1. Constats et enjeux

Les logiques économiques s'appuient sur une pensée linéaire qui n'avait pas intégré la fragilité de notre écosystème, ni la quantité limitée des ressources naturelles, ni la capacité limitée de la biosphère à absorber les rejets. Le développement économique a besoin d'intégrer des changements radicaux, en rupture avec les schémas anciens et familiers, pour se réinsérer dans les exigences et les cycles de la nature et garder son efficacité au service des Hommes.

Aussi, l'économie doit-elle évoluer en intégrant des objectifs plus qualitatifs (environnement, qualité de vie, citoyenneté, participation, lien social, solidarité...) et non plus seulement quantitatifs et comptables (croissance, bénéfices, retours sur investissements,...).

La question de l'emploi et des activités économiques a une incidence sociale majeure, puisqu'il s'agit des revenus de chaque être humain pour vivre, de l'intégration et de la reconnaissance sociale des personnes, et de la capacité de développement pour répondre aux besoins et améliorer la qualité de vie de chacun.

La lutte contre le chômage, dont on connaît les ravages humains et sociaux, est au premier plan de l'action des pouvoirs publics et de tous ses partenaires et nécessite l'implication et le partenariat des entreprises et des responsables locaux pour le développement d'activités nouvelles et durables, respectueuses de l'environnement et génératrices d'emplois. C'est l'occasion de démontrer sur le terrain, la compatibilité et la complémentarité de l'économie, de l'environnement et du socioculturel, piliers du développement durable.

C'est aussi réussir le défi majeur que le développement économique soit au service de l'Homme, dans une efficacité qui intègre le respect de notre écosystème, indispensable à la vie.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- Situation et diagnostic socio-économique local
- Création d'emplois de proximité et de services pour l'environnement, le cadre de vie, les loisirs et la culture, l'éducation, l'accompagnement social
- Outils d'incitation à la création d'emplois liés à l'environnement et au développement durable
- Inventaire des ressources et du potentiel local : patrimoine naturel et paysage, architectural et historique, social et humain, agricole et technologique, savoir-faire, innovation et nouvelles technologies, .../...
- Incitation à la gestion écologique des zones d'activités, à la gestion environnementale des entreprises, technologies sobres et propres, écologie industrielle, mais aussi management environnemental et certifications, démarche HQE, .../...
- Développer le partenariat entre les collectivités locales, les milieux économiques et consulaires, les professionnels, l'université et la recherche, et la société civile (associations).

Autres déclinaisons : efficacité économique, viabilité, comptabilité écologique et patrimoniale, entreprise citoyenne, déclaration environnementale, responsabilité sociale, éthique des affaires.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international :

[Convention sur la Discrimination \(Emploi et Occupation\) \(BIT, 1958\)](#)

[Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination contre les femmes \(CEDAW, 1979\)](#)

Division des Nations Unies pour l'Avancement des Femmes

<http://www.un.org/womenwatch/daw>

✓ Au niveau européen :

Directive 89/391/EEC du Conseil du 12 juin 1989 sur l'introduction de mesures visant à encourager les améliorations portant sur la sécurité et la santé des travailleurs

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/cha/c11113.htm>

Directive 94/33/EC du Conseil du 22 juin 1994 sur la protection des jeunes au travail

Directive du Conseil, du 27 novembre 2000, portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/cha/c10823.htm>

Pour en savoir plus

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s02204.htm#SANTE>

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s02202.htm>

✓ Au plan national :

rapport Hascoët "territoires, emploi et développement durable"

Pour en savoir plus :

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRGAD/emploisom.htm#s>

Site du Ministère de l'emploi et de la solidarité : <http://www.travail.gouv.fr>

4. liens avec les 21 clés du futur : énergie, production, gestion durable, agriculture, risques, consommation, habitat, villes et territoires, transports, patrimoine, solidarité, coopération, gouvernance locale.

8 .AGRICULTURE . alimentation .

« Pour des campagnes durablement habitées et des villes durablement habitables »

1. Constats et enjeux

L'agriculture traverse des difficultés et connaît des bouleversements importants (sécurité alimentaire, vache folle, hormones, dioxine, OGM, production intensive, pollution des nappes, et maintenant fièvre aphteuse).

Face à l'émergence de nouvelles exigences de la population (qualité, transparence, sécurité alimentaire) et la révolte des paysans qui ne peuvent plus vivre de leur travail, l'agriculture est en recherche d'un nouvel équilibre où l'économique n'est plus le ressort principal.

Nouvel équilibre villes – campagnes, où la collectivité publique peut jouer un rôle important, où les emplois ruraux et agricoles permettraient aussi l'entretien du paysage et des ressources rurales, dont le coût devrait être internalisé.

Nouvel équilibre aussi, par l'évolution vers une étape où l'agriculture intensive raisonnée sur des terres qui s'y prêtent, cohabiterait avec une agriculture extensive, biologique, combinant le savoir-faire traditionnel du milieu et certaines technologies.

De plus, les produits agricoles des pays du Sud cherchent à accéder aux marchés mondiaux, dans une concurrence équitable avec les produits des pays riches du Nord. Or, ceux-ci subventionnent largement leurs agriculteurs pour des raisons politiques internes (Europe comme Etats Unis), constituant une inégalité commerciale flagrante au détriment des pays pauvres.

Enfin, l'agriculture s'est montrée souvent très polluante (eau), destructrice de l'équilibre des écosystèmes, des espaces boisés et de la qualité des terres et fortement contributrice à l'émission des gaz à effet de serre et du changement climatique et la production de déchets.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- Protection et planification des espaces agricoles, forestiers et aquatiques, et évaluation de leur intérêt écologique
- Restauration des espaces agricoles et forestiers dégradés et démarches de certification
- Incitation à l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée et l'agriculture extensive, et amélioration des conditions d'exploitation
- Dispositifs agri-environnementaux
- Mesures quantitatives de réduction de la teneur en nitrates et pesticides dans l'eau
- Suivi des activités agroalimentaires (santé, hygiène, sécurité)
- Transparence et traçabilité des produits
- Entretien de l'espace et du paysage agricole (talus, fossés, haies, bois, zones humides, berges...)
- Gestion rationnelle et valorisation de la biomasse
- Pratiques douces contre l'érosion et la dégradation des sols
- Fermes pédagogiques et éducation à l'environnement et à la nature
- Animation, reconnaissance et valorisation du milieu agricole et rural
- Dispositions internationales sur la qualité et la sécurité des produits et l'accès équitable des produits agricoles du Sud aux marchés mondiaux.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international :

Déclaration sur l'alimentation et l'agriculture à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la FAO (1995)
http://www.fao.org/wfd/docs/declar_fr.htm

Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2001)
http://www.solagral.org/env/biodiversite/ei/actualites/ei_1201/index.htm

Recommandations de l'Union Mondiale pour la Nature (novembre 2001): la diversité biologique agricole
http://www.iucn.org/themes/biodiversity/sbstta7/agriculture_french.pdf

Le Sommet Mondial de l'alimentation – 5 ans après - s'est tenu à Rome du 10 au 13 juin 2002 et a abouti à une Déclaration des chefs d'Etats ou de gouvernements.
<http://www.fao.org/worldfoodsummit/french/index.html>

✓ Au niveau européen :

Directive 86/278/CEE du Conseil du 12 juin 1986 relative à la protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture
<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28088.htm>

Règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil, du 24 juin 1991, concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires (modifications)
<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l21118.htm>

Décision n° 2179/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 1998 concernant le réexamen du programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable «Vers un développement soutenable»
http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=fr&numdoc=31998D2179&model=guichett

Pour en savoir plus

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s04000.htm>

✓ Au plan national :

LOI d'orientation agricole du 9 juillet 1999

Pollutions d'origine agricoles : le PMPOA (programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole)
<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/pollutions/agriculture/20020606-pmpoa.htm>

Pour en savoir plus

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/agridron9903.htm#s>
http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

4. liens avec les 21 clés du futur : air, eau, biodiversité, énergie, production, gestion durable, déchets, risques, consommation, villes et territoires, transports, cultures et patrimoine, santé solidarité, coopération, gouvernance locale.

9. LES DECHETS .cycle de vie .

1. Constats et enjeux

Les déchets sont une production de la société et aussi son reflet. Dis-moi ce que tu jettes, je te dirai qui tu es !

La société de consommation des pays riches a entraîné une augmentation considérable des déchets, dont on ne sait plus comment faire pour les éliminer. Ces dernières années ont permis un effort conséquent sur la collecte, le tri et le recyclage, puis sur le traitement et la valorisation.

Cette première étape que l'on peut désigner comme un effort rationnel de la collecte et un meilleur traitement écologique des déchets, doit être activement poursuivi, mais doit évoluer vers l'objectif numéro un : la réduction de la production des déchets, dans tous les domaines d'activités. « L'avenir du déchet, c'est sa disparition ». Cela implique de s'attaquer fondamentalement au mode de production, et au mode de consommation actuel.

L'autre dimension essentielle découle du principe « Pollueur-payeur » : celui qui produit un objet, un bien, un service, doit prévoir et assumer le prix et la responsabilité de son élimination ou de son recyclage, en fin de vie.

Nos écosystèmes ont une capacité limitée à absorber, et recycler naturellement nos rejets et nos déchets : au delà de ce seuil, nous contribuons à la dégradation, et parfois à la détérioration irréversible de nos écosystèmes et de leurs équilibres. Par exemple la pollution des eaux douces qui entraînent une pénurie dramatique, et des océans où l'on retrouve des traces de pesticides et métaux lourds dans la chair des poissons ! Mais aussi, la quantité de gaz carbonique dans notre atmosphère qui génère le réchauffement de la planète et les changements climatiques.

De plus, les déchets sont le résultat d'un immense gaspillage de matière première et d'énergie, dont les stocks sont limités et en voie d'extinction. Enfin, faute de pouvoir les gérer et le stocker, les déchets les plus dangereux produits par le Nord sont parfois envoyés vers les pays du Sud, pour s'en débarrasser !

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- les divers déchets : ménagers- déchets végétaux- agricoles- DIB (Déchets industriels banals)
- DIS (Déchets industriels spéciaux)- déchets hospitaliers- boues d'épuration-déchets autos -
déchets nucléaires- .../...
- Réduction de la production de déchets à la source.
- réutilisation (bouteille)- adaptation (réparer)- recyclage (plastique-textile)- valoriser
(chaleur d'incinération)-stocker (déchets ultimes, nucléaire).
- ACV : analyse du cycle de vie (écoconception, écoproduits, achats écologiques, recyclage
écologique, nouveaux produits).
- Développement des normes et des éco-labels avec des garanties indépendantes.
- promotion et suivi des filières de recyclage
- symbiose industrielle : écologie industrielle sur les zones industrielles.
- Information, sensibilisation, éducation : éco-citoyen et consommateur.
- Mieux consommer, trier au lieu de jeter, économiser.
-

3. législation et réglementation

✓ Au plan international

Convention de BALE sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux (1989, modifiée en 1995)

<http://www.basel.int>

Convention sur la sûreté nucléaire (1994)

<http://www.recs.msh-paris.fr/heberges/droitetsciences/textes/csn.pdf>

Convention internationale MARPOL sur la prévention de la pollution provoquée par les navires adoptée en 1973

<http://www.eme.asso.fr/eme/infoenviro/actualite/marpol.htm>

http://www.imo.org/Conventions/contents.asp?doc_id=678&topic_id=258

Convention de STOCKHOLM sur les polluants organiques persistants (mai 2001)

<http://www.pops.int>

http://www.pops.int/documents/convtext/convtext_fr.pdf

Chapitre 20 : Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite de déchets dangereux

<http://www.sommetjohannesburg.org/contributions/frame-ddang.html>

✓ Au niveau européen

Directive 91/689/EEC du Conseil du 12 décembre 1991 sur les déchets dangereux

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/search/search_lif.html

Directive 94/62/EC du Parlement et du Conseil européens du 20 décembre 1994 sur les emballages et les emballages de déchets

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/lif/dat/1994/fr_394L0062.html

Directive n° 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses dites SEVESO 2. Elle remplace la Directive n° 82/501/CEE du 24 juin 1982 à compter du 3 février 1999.

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/search/search_lif.html

<http://www.europa.eu.int/eur-lex>

✓ Au niveau national

Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 sur les installations classées modifiée par la loi n° 85-661 du 3 juillet 1985, elle réglemente les conditions d'ouverture et de fermeture de toute entreprise /installation susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.

<http://www.adminet.com/jo/loi76-663.html>

<http://www.adminet.com/jo/loi85-661.html>

Loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets.

<http://www.jura.uni-sb.de/france/adminet/jo/ENVX9200049L.html>

Transposition de la directive par :

Le décret n° 96-1008 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés

<http://aida.ineris.fr/textes/decrets/text0209.htm>

Le décret no 98-638 du 20 juillet 1998 relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages

<http://www.adminet.com/jo/19980725/ECOI9800436D.html>

Réglementation relative aux emballages et déchets d'emballages

Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992. Elle donne le cadre général de la gestion et du contrôle des déchets, vise les déchets et la récupération des matériaux.

Les déchets d'emballages ménagers : décret n°92-377 du 1er avril 1992

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/embalmen.htm#s>

Élimination des déchets, notamment ceux qui contiennent de l'amiante :

liste des textes législatifs et réglementaires

<http://www.sante.gouv.fr/amiante/connaître/index.htm>

Pour en savoir plus

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/legaldec.htm#s>

<http://www.environnement.gouv.fr/lepoint/textdech.htm>

<http://www.legifrance.fr>

<http://www.environnement.gouv.fr/INFOPRAT/dchets.htm>

4. les liens avec les 21 clés du futur : eau, énergie, production, éco-gestion, économie, industrie, agriculture, éducation, gouvernance.

10 .LES RISQUES. prévention. précaution.

1. Constats et enjeux

Il est utile de distinguer les risques naturels (volcans, tremblements de terre, ouragans, inondations ...), les risques technologiques découlant d'activités ou d'installations industrielles (explosions, incendies, gaz toxiques, métaux lourds, radiations, poussières ...) et le risque nouveau des biotechnologies (OGM par exemple).

D'autres risques sont apparus récemment, qui sont à situer entre ces trois catégories : le risque alimentaire (vache folle, hormones, dioxines..) le risque du changement climatique (réchauffement, perturbation climatique ,...)

Le risque identifié , connu dans ses causes et conséquences, fait appel au principe de **prévention et de prudence**. (ex : fièvre aphteuse, stockage d'hydrocarbures, amiante).

Le risque non clairement identifié, dont on connaît peu ou mal les impacts et les conséquences, fait appel **au principe de précaution**, c'est à dire l'urgence de la décision responsable face à l'incertitude scientifique. (ex : OGM, gaz à effet de serre, vache folle).

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- identifier et répertorier les risques naturels, technologiques et biotechnologiques, les populations exposées, la zone d'impact, et les biens menacés.
- Gestion des risques dans les installations classées : réglementations, dispositifs de sécurité et d'alerte, plans de secours, gestion de crise .
- Prévention et gestion du risque transport .
- Information, formation, sensibilisation ,éducation, et exercices .
- Formation à la gestion du risque .
- Expression et concertation-consultation avec les citoyens (référendum local ,conférence de citoyens , atelier de scénario)
- Contrôle du stockage et du transport des matières dangereuses
- Plan d'exposition aux risques (PER) Plan de prévention des risques (PPR)
- Etudes préalables aux implantations nouvelles, et concertation et transparence avec les riverains.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

[Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. \(Montréal, 29 janvier 2000\)](http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2002/Cartagena_21.htm) et renforçant la sécurité des échanges internationaux d'organismes vivants modifiés en vue de protéger l'environnement
(en vigueur à la 50^{ème} signature)

http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2002/Cartagena_21.htm

Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée à la Conférence générale de l'UNESCO en 1972.

<http://www.planetecologie.org/ENCYCLOPEDIE/Droit/3CONVENT/9CONVENT/0conven.htm>

Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (UNECE 1992)

<http://www.unece.org/env/teia/toc.htm>

✓ Au niveau européen

Directive 96/82/CE du 9 décembre 1996, appelée SEVESO II

<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/risques/risques-industriels/debat-national/politique/cadre02.htm>

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

<http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/docs.dir/do0554.dir/do055459.htm>

Directive du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles - [91/676/CEE]

<http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/docs.dir/do0189.dir/do018910.htm>

Directive 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison - Déclaration de la Commission

<http://europa.eu.int>

http://www.europarl.eu.int/factsheets/4_9_3_fr.htm

Prévention des risques majeurs Directive " SEVESO "

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/seveso.htm>

Directive EURATOM 96/29 du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants

<http://www.irma-grenoble.com/07reglement/INB.htm>

Directive 97-43 du Conseil de la CEE du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'exposition à des fins médicales

<http://www.irma-grenoble.com/07reglement/INB.htm>

Pour en savoir plus

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/seveso.htm>

✓ Au niveau national

Loi du 19 juillet 1976, codifiée au titre 1^{er} du Livre V du code de l'environnement

<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/risques/risques-industriels/debat-national/politique/cadre01.htm>

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm

Loi du 2 février 1995, dite loi Barnier

<http://www.cartelbeau.org/guide/a012.htm>

<http://membres.lycos.fr/ppri/Loi%2095101.htm>

Le décret (n°2003-296) du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants

www.legifrance.gouv.fr

Décret n°91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique

www.prim.net/professionnel/procedures_regl/decret91461.htm

Projet de loi relatif à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl02-116.html>

Proposition de loi relative à la répression des rejets polluants des navires
<http://www.senat.fr/rap/100-252/100-252.html>

Risques industriels, pollutions maritimes et fluviales
http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaires_thematiques/index.htm

Annuaire des sites relatifs aux risques majeurs
http://www.prim.net/citoyen/annuaire/24_annuaire.html
<http://www-rap.obs.ujf-grenoble.fr/liens.htm>

Pour en savoir plus

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_thematique/index.htm
<http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/mai/12-risque.htm>
<http://www.prim.net>

4. liens avec les 21 clés du futur : air, eau, transports, déchets, énergie et changement climatique, industrie, agriculture, santé .

11. LA CONSOMMATION .le commerce.

1. Constats et enjeux .

Modifier les modes de consommation, mieux acheter, pour moins gaspiller et moins polluer, tout en étant plus solidaire avec ceux qui produisent et assurer la satisfaction de ses propres besoins, voilà l'objectif !

En fin de compte, le consommateur, l'acheteur, est le principal « décideur » pour influencer sur les modes de production, et dans certains pays, des associations de consommateurs puissantes et les industriels l'ont bien compris.

Le point majeur est celui de **l'information et de la transparence**, c'est à dire de la possibilité concrète et accessible pour tous les consommateurs, de connaître « l'histoire » du produit, et sa « carte d'identité » : sa qualité, la prise en compte de l'environnement, sa fiabilité et sa sécurité, bref, ce qu'on appelle « **l'analyse du cycle de vie** ».

Le développement des labels, (NF Environnement, Eco-label européen, ...) apportent une information et une référence au consommateur sur un petit nombre de produits. Il convient de développer les labels écologique et éthiques (Max Havelaar), mais aussi de généraliser l'information écologique sur chaque produit par un choix de critères simples et compréhensibles. Tous les achats des collectivités se trouvent totalement concernés.

La maîtrise de la consommation d'énergie , de matières premières et de ressources naturelles , et de la consommation d'espace , constituent des enjeux majeurs pour l'humanité à l'aube du 21^e siècle : en effet , non seulement ces ressources sont limitées dans le stock disponible , mais leur utilisation dans les activités humaines produit des pollutions , des déchets , des nuisances et des dégradations importantes que notre écosystème est incapable d'absorber et de recycler . Si les pays développés contribuent au pillage et au gaspillage des ressources , les pays pauvres au Sud manquent dramatiquement de l'accès aux biens et services de base , indispensables pour vivre .

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- Information, sensibilisation et formation des consommateurs .
- Information et formation de acheteurs et gestionnaires .
- Transparence, choix de « critères », construction « d'indices » , élaboration de chartes.
- Eco-conception, écoprocédés, écoproduits, labels
- santé et sécurité sanitaire et alimentaire
- « achats verts », achats équitables, achats « éco-éthiques »
- commerce éthique, commerce équitable . appels d'offres
- analyse du cycle de vie des produits :ACV
- la PIP :politique intégrée des produits .
- la certification environnementale des activités (ISO 14001 et EMAS) et la certification environnementale des produits (labels).

3. législation et réglementation

✓ Au plan international

Déclaration mondiale et plan d'action pour la nutrition (1992)

<http://www.fao.org/docrep/V7700T/v7700t03.htm>

Déclaration de ROME sur la Sécurité alimentaire dans le monde et Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation (1996)

<http://www.fao.org/docrep/003/w3613e/w3613e00.htm>

Déclaration internationale pour une production plus propre (1998) et guide pour la mise en œuvre

<http://www.uneptie.org/pc/cp>

Vers des modèles de consommation plus durables des ménages : indicateurs pour évaluer les progrès (OECD, 1999)

<http://oecdpublications.gfi-nb.com/cgi-bin/OCDEBookShop.storefront/EN/product/972002042P1>

Instruments pour le changement

<http://iisd.ca/susprod/>

Responsabilité sociale SA8000

<http://www.sa-intl.org/Document%20Center/Standard%20French.doc>

Agenda 21 Rio [Chapitre 4 : Modification des modes de consommation](#)

Convention sur le commerce équitable

<http://www.larepublique.com>

Communication du conseil sur le commerce équitable

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/r12508.htm>

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/1999/com1999_0619fr01.pdf

Communication sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) 2 juillet 2002

http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-dial/csr/csr2002_fr.pdf

Charte du commerce équitable

<http://www.commerceequitable.org/charte.html>

✓ Au niveau européen

Directive 92/59/CEE du Conseil, du 29 juin 1992, relative à la sécurité générale des produits

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l11030.htm>

Règlement (CE) n° 1980/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000, établissant un système communautaire révisé d'attribution du label écologique

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28020.htm>

Directive 2000/53 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage

<http://www.ecoconcept.com/regl/dir2000-53-fr.pdf>

<http://www.recyclagemag.com/news/archivestory.php/aid/210/vhu.html>

Livre vert sur la Politique Intégrée des Produits (PIP) de la Commission Européenne: renforcer et recentrer les politiques de l'environnement afin de promouvoir la commercialisation de produits plus écologiques.

http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/gpr/2001/com2001_0068fr01.pdf

Livre vert de la commission des communautés européennes : Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises

<http://www.utopies.com/fichiers%20PDF/Livre%20vert%20CE.pdf>

<http://joueb.com/anarchie/news/2284.shtml>

Verdissement des administrations

<http://entreprises.ademe.fr/paca/4000dr01/4300dr01/4300pc01.asp>

Göteborg 2001 : <http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/fich.dir/QR001131.htm>

http://www.info-europe.fr/europe.web/sea.dir/sea04.dir/Sea04_01.htm

✓ Au niveau national

Décret no 2001-1180 du 12 décembre 2001 relatif à la direction nationale des enquêtes de concurrence, de consommation et de répression des fraudes

<http://www.adminet.com/jo/20011213/ECOP0100802D.html>

Réglementations sur la consommation et la répression des fraudes

<http://www.finances.gouv.fr/minefi/pratique/consommation/index.htm>

code du commerce (art L450-4)

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Le label NF

<http://www.marque-nf.com/frpage/cadrenfenvironnement.htm>

http://www.marque-nf.com/frpage/actualites/developpement_durable_nf_environnement.htm

PIP en France

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/010731-politique-integree-produits.htm>

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/10/trait.htm>

Eco conception

www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIRPPR/2k0315-es_qcv.htm

Analyse simplifiée du cycle de vie : Ecolabel

http://www.planetecologie.org/ENCYCLOPEDIE/EnvironQuotidien/0_0ecolab.htm

http://www.vertitude-online.com/vert/concept/approche_produit.asp

Mode de consommation et de production durables

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich3.htm>

<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/gestes/course.htm>

Max Havelaar : <http://www.maxhavelaarfrance.org/>

CLCV : <http://www.clcv.org/>

4. liens avec les 21 clés du futur :

nouveau code des marchés publics et énergie , production / industrie , économie , agriculture , habitat , transports , tourisme , éducation , santé , coopération .

12. HABITAT . logement .

1. Les constats et les enjeux .

L'accès au logement et le logement social ,sont au cœur des problématiques du développement durable en s'inscrivant aujourd'hui, avec le renouvellement urbain, dans la lutte contre la prolifération urbaine désordonnée et dans une politique de solidarité sociale .Le renouvellement urbain et les problématiques de l'habitat sont à la croisée du social, de l'environnement et de l'économie .

Cela implique en effet :

- l'insertion par le logement ,des plus démunis et des populations étrangères et immigrées.
- La prise en compte des besoins spécifiques des jeunes en cours de formation , des personnes âgées et des personnes handicapées .
- la qualité des services offerts aux habitants en terme d'accompagnement social et de qualité de la vie :salubrité, sécurité, confort
- la contribution contre la fracture urbaine et l'exclusion avec une meilleure répartition territoriale
- la réduction des impacts environnementaux du bâti : énergie, bruit, déchets .
- l'évaluation des coûts du logement, tant pour les habitants que pour la collectivité ..

Le droit à un logement digne est une revendication inscrite dans l'accès aux « droits humains fondamentaux » et constitue un objectif intangible de développement durable .

Le secteur de l'habitat et de la construction est particulièrement concerné par les grands enjeux du développement durable :lutte contre l'effet de serre , économie et adaptation des matériaux , santé et qualité de vie , éco-conception dans la construction , consommation d'espace , respect de la nature et de l'environnement , lien social et pratiques de consommation.

2.Grille de lecture et thèmes d'actions .

Même si nombre des dispositifs liés aux politiques de logement relèvent de l'Etat et des organismes publics , la collectivité locale est, de par sa proximité avec la population, le partenaire incontournable de l'amélioration et de l'offre de logement :

- création de comités de quartier , lieux d'expression des besoins et de concertation .
- création de services de médiation sociale sur le logement .
- soutien aux associations et entreprises locales d'insertion qui oeuvrent pour l'accès au droit au logement .
- coordination avec les organismes sociaux et les entreprises de service public ,dans les dispositifs d'aide aux plus démunis .
- prise en compte spécifique des personnes âgées dans les programmes de réhabilitation
- prise en compte de l'habitat des gens du voyage et des terrains d'accueil
- recours au mieux-disant social dans les projets d'aménagement et de réhabilitation de l'habitat .
- mise en œuvre des démarches Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la construction neuve et dans la réhabilitation .
- actions de maîtrise de l'énergie ,de consommation d'eau , de contrôle de la qualité de l'air intérieur -gestion écologique des chantiers et recyclage des matériaux de déconstruction.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains "Agenda de l'habitat" (1996)

<http://www.unchs.org/unchs/english/hagenda/ist-dec.htm>

<http://www.unchs.org/unchs/english/hagenda/ist-dec.htm>

Cadre Réglementaire de L'Aménagement et de la Protection de l'Environnement

http://www.planetecologie.org/ENCYCLOPEDIE/CollectivitesLocales/0_cl-AmgtProtecEnv/0_2CadreRegleAmgtProt.html

✓ Au niveau européen

Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au 21^{ème} siècle (UNECE, 1999)

<http://www.unece.org/env/hs/welcome.html>

✓ Au niveau national

Loi VOYNET du 25 juin 1999 (Loi n° 99-533) d'Orientation pour l'Aménagement et le développement durable du Territoire (LOADDT) portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=14578&indice=1&table=CONSOLIDE&ligneDeb=1>

Loi du 13 décembre 2000 (Loi n° 2000-1208) relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=8412&indice=1&table=CONSOLIDE&ligneDeb=1>

Plan national « habitat – construction – développement durable »

http://www.logement.equipement.gouv.fr/alaune/dossiers/presse_030102.pdf

Economies d'eau dans l'habitat :

<http://www.environnement.gouv.fr/infopratt/ecoeau.htm#s>

<http://www.environnement.gouv.fr/infopratt/ecoeau.htm#s>

Projet de ville durable

<http://www.environnement.gouv.fr/villedurable/intro/emelia.htm>

4. liens avec les 21 clés du futur :énergie , production , écogestion , déchets , risques , commerce , transports , HQE , santé , solidarité , éducation .

13. VILLES et territoires .

1. Constats et enjeux .

Les villes regroupent d'ores et déjà la plus grande partie de la population, en France comme dans le monde, et le mouvement d'urbanisation et de métropolisation se poursuit, en particulier dans les pays pauvres.

Aussi, les villes constituent les principaux centres d'utilisation des ressources et de rejets des déchets dans notre écosystème . Les problèmes sociaux et environnementaux qui en découlent sont redoutables : pollution de l'air et de l'eau, hygiène et santé, exclusion et marginalisation, transports, et services urbains, insécurité ...

La ville, l'agglomération et le pays, peuvent être considérés comme des territoires cohérents et pertinents, en articulation et en interdépendance avec les autres, pouvant constituer l'équivalent d'un « eco-système urbain » .

La ville est l'un des enjeux majeurs actuels, alors que 80% de la population mondiale y vivra avant 2050. « L'engagement de Curitiba », juste avant Rio, puis la déclaration de Rio en 1992, Habitat II et le sommet des villes en 1996, le forum urbain mondial de Nairobi en mai 2002, marquent les étapes vers le SMDD de Johannesburg.

Les défis à relever pour la ville sont nombreux, difficiles et urgents, particulièrement au Sud, dont la croissance démographique et l'anarchie de l'extension urbaine provoquent des conséquences dramatiques (misère, hygiène et santé, l'insécurité, la dégradation de l'environnement , l'accès à l'eau et l'assainissement , les déchets...) .L'ampleur et le rythme de l'urbanisation, de la métropolisation, implique d'aborder l'interdépendance ville-campagne, pour aller vers une planification et un aménagement du territoire dans l'objectif de la solidarité « urbain-rural ».

Les réseaux de villes et d'autorités locales, avec les initiatives qu'elles génèrent dans le cadre de la coopération décentralisée , constituent des références et un terreau utiles à la réflexion et fertiles pour concevoir et réaliser de nouveaux projets. Quelques défis doivent être relevés parmi

La gestion urbaine et la gouvernance urbaine ; Quelle planification urbaine ? La pénurie des ressources financières et humaines ; Un droit au logement digne pour tous ; Une mobilité soutenable ; L'éco-gestion des ressources naturelles ; La durabilité socio-économique : activités, emploi, lien social ; La coopération et la solidarité Nord-Sud ; Quels choix de développement pour les villes du Sud ?

Toutes ces questions impliquent de travailler à partir d'un diagnostic rigoureux sur des approches et des hypothèses diversifiées, qui constitueront autant d'entrées pour tenter de définir une gestion urbaine durable vers « **la qualité de ville** »

2. Grille de lecture

- ménager et gérer l'espace , et le temps .
- évolution démographique et pression foncière
- cartographie de l'espace : urbain rural, agricole, naturel, industriel et activités, friches, loisirs, transports, habitat ...
- projet de consommation de l'espace territorial : urbain et habitat, économie et activités, nature et agriculture .
- mixité du parc de logements individuels, collectifs, et locatif social
- mobilité et moyens de transport
- gestion des grands services urbains : eau, énergie, déchets, transports, espaces verts
- patrimoine, architecture, et paysage
- lien social, vie associative, expression culturelle , accès aux droits
- cadre de vie, sécurité des biens, et des personnes
- commerces, services de proximité, et emplois

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Protocole de Kyoto à la convention-cadre des nations Unies sur les changements climatiques
<http://www.agora21.org/cop3/cop3-art1.html>

Programmes du centre des nations unies pour les établissements humains (CNUEH)
<http://www.agora21.org/habitat/>

Déclaration d'Istanbul en juin 1996 (Habitat II)
<http://www.unchs.org/unchs/english/hagenda/ist-dec.htm>

✓ Au niveau européen

Décision n° 1411/2001/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001, concernant un cadre communautaire de coopération favorisant le développement durable en milieu urbain
<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28106.htm>

Directive 2002/49/CE du 29 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement
<http://www.infobruit.org/FR/info/Directives/europeennes/Gestion/du/bruit/ambient/dans/l/environnement/369/0400>
<http://www.infobruit.org/FR/info/Directives%20europ%EAennes/0400>

Charte des villes européennes pour la durabilité - Charte d'Aalborg, 27 mai 1994
<http://www.environnement.gouv.fr/villedurable/textes/aalborg.htm>

✓ Au niveau national

Loi VOYNET du 25 juin 1999 (Loi n° 99-533) d'Orientation pour l'Aménagement et le développement durable du Territoire (LOADDT)
<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MCEBZ.htm>

Loi du 13 décembre 2000 (Loi n° 2000-1208) relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/UBEAR.htm>

Aménagement du territoire, villes et développement durable
<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich8.htm>

Centre d'information et de documentation sur le bruit
<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/bruit/cidb.htm>

Réglementation du bruit

Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit
<http://www.infobruit.org/FR/info/La%20loi%20bruit/0300>
www.infobruit.org/
www.environnement.gouv.fr/dossiers/bruit/cidb.htm

4. liens avec les 21 clés du futur :air , eau , biodiversité , production , consommation , déchets , risques , agriculture , habitat , transports , patrimoine , santé , solidarité , gouvernance locale .

14. TRANSPORTS

1. Constats et enjeux

C'est l'un des problèmes majeurs en milieu urbain . Il ne s'agit point d'amputer la liberté de mouvement et de mobilité, bien au contraire , une politique de déplacements durables, vise d'abord à garantir la liberté de mobilité de chacun, et pour cela à désengorger les milieux urbains, par la réduction des déplacements individuels en voiture , le développement des transports collectifs propres et efficaces, et l'incitation aux circulations douces (marche, vélo, roller ...)

Les automobiles et les camions sont devenus les premiers pollueurs , avec les conséquences connues sur la santé et l'effet de serre. La prévention pour la santé, et la précaution pour le changement climatique, impliquent pour les collectivités locales d'assurer pleinement la responsabilité de décisions importantes.

Les transports sont l'une des clefs essentielles de l'agenda 21 ; car cela concerne aussi bien la pollution de l'air et de l'eau, la biodiversité, l'énergie, l'aménagement urbain, le tourisme, la santé, l'activité économique, les déchets, les risques et la gouvernance, les problèmes de société et problèmes de changement climatique .

Les transports aériens qui connaissent une forte croissance , contribuent de manière importante à la pollution atmosphérique et à l'émission de gaz à effet de serre , mais créent également de graves nuisances sonores : la gestion des plate-formes aéroportuaires est devenue un problème difficile par le refus des riverains et les réserves des autorités locale ,en raison des nuisances environnementales ,de l'insuffisance de concertation et de compensations .

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- Maîtrise de l'urbanisme et des fonctions de la ville
- Partage des chaussées entre les différents modes de déplacements
- Renforcer et améliorer l'offre de transports en commun
- Plan de déplacements urbains (PDU) et de transport des marchandises, cartographie des flux de déplacements
- Les réseaux verts et circulations douces
- Covoiturage, cheminements piétons et voies cyclables.
- Villes 30 (vitesse limitée), voies de bus en site propre
- Sécurité des déplacements
- Contrôle de bruit et des émissions automobiles
- Carburants propres : GNV, GPL, électrique ...
- Stationnements hors centre et parkings vélos
- Transports collectifs : fiables, horaires, rythmes , prix , confort, sécurité, et accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite .
- Transparence , Information, consultation , concertation , participation des citoyens .
- Réseau de mesure de pollution et de bruit , et information locale .

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre (décembre 1997

<http://www.mct.gov.br/clima/frances/quioto/protocol.htm>"

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/128060.htm>

Convention internationale MARPOL sur la prévention de la pollution provoquées par les navires adoptée en 1973

<http://www.eme.asso.fr/eme/infoenviro/actualite/marpol.htm>

http://www.imo.org/Conventions/contents.asp?doc_id=678&topic_id=258

Convention de Bâle du 22 mars 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (amendée - Genève, 22 septembre 1995)

<http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2002/index.htm>

<http://www.basel.int>

Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (UNECE 1992)

<http://www.unece.org/env/teia/toc.htm>

✓ Au niveau européen

Directive 70/220/CEE du Conseil, du 20 mars 1970, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures à prendre contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur (et modifications)

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l21047.htm>

Directive 96/96/CE du Conseil sur le contrôle des émissions d'échappement des véhicules à moteur, modifiée par la Directive 2003/27/CE de la Commission

http://adminet.com/eur/loi/leg_euro/fr_396L0096.html

Directive 2002/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles liées au bruit dans les aéroports de la Communauté

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28068.htm>

Pour en savoir plus

Transport routier : <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s13001.htm>

Transport ferroviaire : <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s13002.htm>

Transport maritime : <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s13003.htm>

Transport aérien : <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s13004.htm>

✓ Au niveau national

Programme national de lutte contre le changement climatique (2000)

<http://www.rac-f.org>

Protocole sur les transports de la convention alpine

<http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2000/novembre/06-protocoleconventionalpine.htm>

Pour en savoir plus

http://aida.ineris.fr/sommaires_textes/sommaire_chronologique/cadre_chronologique.htm

<http://www.rac-f.org>

4. les liens avec les 21 clés du futur : air , énergie , climat , ville et territoires , habitat et logement , risques , économie , éducation , santé , tourisme , gouvernance locale .

15. TOURISME . loisirs .

1. Constats et enjeux

L'industrie touristique et de loisirs connaît un important développement dans le monde, et en France en particulier, qui demeure la première destination touristique mondiale. C'est le premier chiffre d'affaire de toutes les activités mondiales, avec une très forte implication économique et sociale, où la qualité de l'environnement, du patrimoine et du paysage est souvent le support majeur.

A ce titre, le tourisme est au cœur de la problématique du développement durable, et pour certains pays du sud le vecteur principal pour engager un développement. Encore faudrait-il, en France comme ailleurs « ne pas scier la branche sur laquelle le tourisme s'assied », en dégradant ou détruisant sur une ou deux décennies les atouts propres au développement touristique.

Les principes du tourisme durable, définis par une charte mondiale, s'appuient sur le développement des économies et des cultures locales, le partage équitable des revenus du tourisme, la préservation des ressources et des milieux naturels locaux, la formation des personnels du tourisme et l'information- sensibilisation des touristes sur l'impact de leur séjour sur l'environnement et le patrimoine local.

Les pays pauvres du Sud, disposent souvent d'une grande capacité de développement touristique, qu'il convient d'utiliser avec précaution, pour ne pas détruire un potentiel naturel précieux, ni un développement local et social harmonieux.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions .

- protection de l'environnement, du patrimoine, des paysages et des sites naturels, constituant les atouts touristiques
- intégration de la dimension écologique et sociale dans la gestion de ces atouts : seuils de fréquentation, moyens adaptés à l'accueil des touristes, hébergements diversifiés et maîtrisés, transports propres, infrastructures et services urbains adaptés.
- Intégration des coûts environnementaux, de protection et d'accueil, d'assainissement et de déchets, d'entretien d'hygiène et de propreté, dans le coût des services.
- Information et sensibilisation des touristes et des habitants locaux
- Associer les acteurs locaux et les habitants à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre
- Maîtrise de la pression urbaine et immobilière
- Promotion du « tourisme vert », du « tourisme éthique »
- Promotion des productions locales : artisanales, agricoles, culturelles et artistiques, sociales et patrimoniales .

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Charte du tourisme durable (avril 1995)

<http://www.insula.org/tourism/version.htm>

Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (Paris 2 novembre 2001) *en vigueur trois mois après le dépôt du 20^{ème} instrument de ratification*

<http://www.unesco.org/culture/legalprotection/water/images/freconv.doc>

Pour en savoir plus

http://www.unesco.org/culture/legalprotection/html_fr/index_fr.shtml

✓ Au niveau européen

Directive n° 76/160 du 8 décembre 1975 concernant la qualité des eaux de baignade

<http://www.car-analyse.com/hydro/c76160.htm>

Les principaux textes de loi sur l'environnement

<http://www.car-analyse.com/hydro/hlois.htm>

Ecolabel

Décision de la Commission Européenne permettant à tout opérateur touristique de demander l'écolabel de l'UE dès lors qu'il satisfait à certaines exigences : recours à des sources d'énergie renouvelables, réduction globale de sa consommation d'énergie et d'eau et de sa production de déchets

http://www.planetecologie.org/ENCYCLOPEDIE/EnvironQuotidien/0_0ecolabe.htm

<http://www.ademe.fr/Entreprises/Management-env/approche-produit/Promotion/Ecolabel-europeen.htm>

<http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel/>

✓ Au niveau national

Loi n° 60- 708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux

http://www.chez.com/geotourisme/loi_du_22_juillet_1960.htm

Loi de décentralisation du 7 janvier 1983, modifiée par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/UPEFP.htm>

Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

<http://www.anena.org/jurisque/reglement3/txtfondat/195101.htm>

Campagne *Pavillon Bleu d'Europe* pour la valorisation des communes et des ports de plaisance du littoral qui répondent à des critères d'excellence pour la gestion globale de leur environnement

<http://cartel.oieau.fr/guide/j030.htm>

<http://cartel.oieau.fr/guide/j031.htm>

Les grands programmes du développement durable

<http://www.environnement.gouv.fr/ministere/rapporactivite/2000/Datar/prog-dev-durable.htm>

Les outils de protection et de gestion du paysage

<http://dicotourisme.ifrance.com/dicotourisme/loi2.htm>

4. les liens avec les 21 clés du futur : air , eau et assainissement , transports , déchets , éco-gestion , économie , consommation , culture et patrimoine , éducation , santé , gouvernance locale .

16. L'EDUCATION . formation. Information .

1. les constats et les enjeux

L'éducation est l'investissement et la clé principale pour garantir le passage à une prise de conscience du Développement Durable. « Il y a éducation chaque fois que l'individu est parvenu à se construire pour devenir une personne. », et il convient de développer cette construction d'un éco-citoyen plus responsable et plus solidaire.

L'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable, doivent faire l'objet d'actions spécifiques, mais surtout , s'intégrer dans toutes les actions d'éducation et de formation : Ecoles ,collèges, lycées ,universités, grandes écoles, centres de formation professionnelles et continue.

Le réseau français pour l'éducation à l'environnement qui s'applique à intégrer l'objectif du Développement Durable, constitue un partenaire important et de qualité pour les collectivités territoriales .Il reste au Ministère de l'Education Nationale , à traduire dans les faits, les intentions exprimées.

Mais l'éducation au développement durable et à l'environnement ,n'est pas le seul fait de l'école . C'est aussi la responsabilité de tous les organismes , associations , syndicats , institutions publiques et privées , entreprises , d'assurer la transmission éducative de la protection de notre planète et de l'épanouissement humain .

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- encourager et aider les initiatives des établissements d'enseignement
- soutien aux actions du milieu associatif
- aide à la création d'une « Maison de l'environnement et du développement durable »
- soutien aux initiatives des associations de consommateurs
- appuyer le conseil municipal d'enfants ou de jeunes
- soutenir la création de jardins d'écoles, jardins familiaux, jardins de cocagne ...
- création de sentiers nature, chemins de randonnées, cheminements piétons
- information et sensibilisation à la solidarité et la coopération Nord-Sud
- les gestes éco-citoyens :déchets, co-voiturage, eau , électricité , ...
- participation aux manifestations locales ,nationales et internationales :nettoyage de printemps ,mille défis pour ma planète, en ville sans ma voiture, ...
- cycles de conférences publiques
- formation des personnels de l'entreprise ou de l'institution.
- information par les média et par les supports locaux
- utilisation des nouvelles technologies :multimédia et internet.
- création de jeux , soutien aux outils pédagogiques , et à la diffusion de « bonnes pratiques ».

3. Législation et réglementation

- ✓ Au plan international

CHAP 28 AGENDA DE RIO
<http://www.agora21.org/dd.html>

Textes normatifs de l'UNESCO
<http://www.unesco.org/education/information/standards/french/unesco.htm>

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
http://193.194.138.190/french/html/menu3/b/e1cedaw_fr.htm

Le droit à l'éducation
<http://www.droitshumains.org/uni/biblio/>

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) ET Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL)
<http://www.unitar.org/cifal/>

[Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur](#) (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : Edgar Morin 1999)
<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001177/117740fo.pdf>

<http://www.unchs.org/habrdd/capagd21.htm>

✓ Au niveau européen

La reconnaissance des diplômes dans l'Union Européenne
<http://www.education.gouv.fr/int/euro6.htm>

✓ Au niveau national

La charte de l'écocitoyen :
<http://www.environnement.gouv.fr/infopratt/charteco.htm#s>

Code de l'éducation
<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/special7/som.htm>

Pour en savoir plus :
<http://www.education.gouv.fr/bo/default.htm>

4. les liens avec les « 21 clés du futur » : tous les champs d'action des 21 clés sont concernés par l'éducation et l'information .

17. CULTURES .patrimoine.

1.les constats et les enjeux

Le maintien et la valorisation du patrimoine sont des facteurs de cohésion sociale et d'appropriation par les habitants des ressources naturelles, historiques et culturelles du territoire. Diversité des milieux naturels (landes, marais, côteaux, forêts, littoraux...) ; faune et flore remarquables ou endémiques ; architectures et habitats vernaculaires ; artisanats nés des matériaux locaux, sont les éléments fondateurs du patrimoine, moteurs d'une identité culturelle à partager et à dynamiser.

Le maintien et la valorisation du patrimoine portent de nombreux fruits du développement durable : découverte ou redécouverte de la biodiversité ; dynamisation d'économies locales ; revitalisation de savoir-faire et de cultures locales face à une culture standardisée ; passerelle entre les générations ; renforcement des liens sociaux...

Les actions engagées vers les jeunes, vers les habitants des quartiers, vers les artisans, sont autant de gages d'une prise en compte par ces acteurs de la protection nécessaire des ressources qui constituent le cadre de vie quotidien.

Ce renforcement de l'identité locale ne signifie pas l'enfermement : le sentiment d'appartenance à une culture peut conduire les acteurs de la collectivité à la fois à l'affirmer (par des manifestations) et à échanger avec d'autres cultures, dans le cadre de la coopération décentralisée, par exemple...

« la biodiversité est constitutive des cultures de la société : biodiversité et diversité culturelle s'imbriquent » (P.Blandin)

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- la protection et la valorisation du patrimoine naturel , archéologique , architectural , historique et social des territoires .
- la réalisation et la diffusion auprès des habitants d'un inventaire du patrimoine naturel, architectural, bâti (atlas, cartographie, guide des ressources locales) ;
- le soutien ou la création d'un Conservatoire local ou régional de la biodiversité et la participation des établissements scolaires à son animation (création d'herbiers, concours photos...)
- la création d'un potager municipal, avec réintroduction d'espèces locales ;
- le soutien ou la création de systèmes productifs d'artisanat local ;
- l'organisation de rencontres entre historiens, géographes, habitants du territoire, y compris les "anciens, sur la mémoire et l'évolution des paysages, des milieux et des cultures régionales
- l'organisation d'échanges culturels interrégionaux avec les territoires voisins ou avec d'autres régions du monde (festivals de musique, échanges de savoirs artisanaux...).
- encouragement à la création artistique dans toutes les disciplines , sans oublier l'architecture, le spectacle vivant et les différentes formes de fêtes ..
- valorisation des pratiques et cultures anciennes, socle des racines locales

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Convention internationale pour la protection du patrimoine mondial naturel et culturel (1978)

http://halongbay.halong.net.vn/french/f_inter_agreement.htm

Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Berne, 28 septembre 1979)

<http://www.wipo.org/treaties/ip/berne/index-fr.html>

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (Paris, novembre 2001)

http://www.unesco.org/culture/pluralism/diversity/html_fr/decl_fr.shtml

Pour en savoir plus

http://www.unesco.org/culture/indigenous/html_fr/index_fr.shtml

✓ Au niveau européen

Résolution du Conseil du 19 décembre 2002 mettant en oeuvre un plan de travail en matière de coopération européenne dans le domaine de la culture

http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2003/c_013/c_01320030118fr00050007.pdf

Directives sur la diversité culturelle et la gestion des catastrophes

http://www.ocipep-bpiepc.gc.ca/research/scie_tech/emerMan/cult_guid/1994D018_f.pdf

Pour en savoir plus

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s20014.htm>

http://europa.eu.int/comm/culture/eac/overview_fr.html

http://europa.eu.int/comm/culture/eac/index_fr.html

✓ Au niveau national

Lois sur Action culturelle, tourisme et sport

http://www.carrefourlocal.org/textes_reference/lois/culture.html

4. les liens avec les 21 clés : **nature et biodiversité, urbanisme, économie, agriculture, tourisme, éducation, coopération décentralisée**

18 .SANTE

1. les constats et les enjeux

« Etat de bien-être physique, psychique et social » (O.M.S.)

L'éducation et la santé sont les deux axes d'actions prioritaires qui conditionnent la possibilité, pour tous les groupes humains et en particulier ceux qui sont en situation d'exclusion et de pauvreté, d'accéder à un mode de vie autonome et autosuffisant, étape vers un développement humain durable (Amartya SEN, prix Nobel d'économie 1998).

Le lien entre la santé et l'environnement n'est plus à démontrer. Une politique de santé publique ne peut plus se satisfaire de régler les problèmes d'hygiène et d'accès aux soins, bien que cela demeure souvent un problème prioritaire, mais de s'attaquer aux causes et à la prévention.

Plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim et de la malnutrition, et n'ont accès ni à l'eau potable, ni aux services de santé de base, ni à l'éducation. Le sida, mais aussi le paludisme, provoquent des désastres humains intolérables, et les actions significatives pour y remédier ne sont pas encore à la hauteur des enjeux.

Les problèmes de santé sont aussi souvent la conséquence des problèmes environnementaux, des pollutions et nuisances : eau et air pollués , sécurité des produits alimentaires d'élevage et de culture , pollution des sols et sous-sols , bruit , matériaux de construction (amiante , plomb ;...), air intérieur , ...Les risques industriels et technologiques prennent une ampleur sans précédent , après plusieurs catastrophes mortelles , en France et dans le monde .

Le principe de précaution et la transparence doivent s'appliquer à tous les risques de santé.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions.

- actions pour réduire les nuisances et pollutions
- informations sur la sécurité alimentaire
- sensibilisation sur l'usage des engrais et pesticides et l'épandage des boues.
- les OGM, l'information et le principe de précaution.
- qualité environnementale et sanitaire de l'habitat et des lieux de travail
- accès aux soins et médecines douces
- amélioration du lien social et des relations
- développement des efforts de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, la malnutrition, la faim l'hygiène et la sécurité.
- actions pour la prévention et les soins concernant le SIDA, le paludisme, et toutes les autres maladies....
- protection contre les rayonnements ionisants, les produits cancérigènes (amiante).

3. Législation et réglementations

✓ Au plan international

Charte d'OTTAWA pour la promotion de la santé (1986) élaborée au cours de la 1^{ère} conférence internationale pour la promotion de la santé par l'OMS

<http://www.inserm.fr/ethique/Ethique.nsf/0/905b9f10989b9a78c12566d0005246b7?OpenDocument>

Convention de Bâle du 22 mars 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (amendée - Genève, 22 septembre 1995

<http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2002/index.htm>

Déclaration de COPENHAGUE sur le développement social (1994)

<http://www.agora21.org/smds/smds14.html>

Déclaration mondiale sur la santé adoptée par l'OMS lors de la 51^{ème} Assemblée mondiale de la santé en mai 1998 (« Santé pour tous au XXI^{ème} siècle »)

http://www.cyes.info/themes/methodologie/declaration_jakarta.php

La lutte contre le sida et les maladies infectieuses

<http://usinfo.state.gov/regional/af/usafr/french/frsidatx.htm>

Le Fonds mondial de lutte contre les maladies

<http://usinfo.state.gov/regional/af/usafr/french/f2101601.htm>

Le Programme Commun des Nations Unies Sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

<http://www.dz.undp.org/hiv-aids/HIV-AIDS.html>

http://www.doctissimo.fr/html/sante/mag_2001/mag1130/sa_4887_plan_sida_kouchner_02.htm

✓ Au niveau européen

Directive 92/59/CEE du conseil, du 29 juin 1992, relative à la sécurité générale des produits

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l11030.htm>

Directives européennes sur le bruit

<http://www.infobruit.org/FR/info/Directives%20europ%20E9ennes/0400>

Santé et sécurité au travail

<http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/fich.dir/QR000110.htm>

Organismes génétiquement modifiés :

Directive 90/219/EEC du Conseil du 23 Avril 1990 sur l'utilisation des microorganismes génétiquement modifiés modifiée par la directive 94/51/CE de la Commission, du 7 novembre 1994 puis par la directive 98/81/CE de la Commission, du 26 octobre 1998

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l21157.htm>

Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil.

<http://www.agrisalon.com/181002.pdf>

✓ Au plan national

Programme Villes-santé lancé en 1986 par l'OMS au plan national http://www.villes-sante.com/datas/doc_som/c02.htm

http://www.villes-sante.com/datas/doc_som/doc_publi/vsdiff.htm

Textes Français réglementaires relatifs à l'usage de l'amiante :

<http://www.sante.gouv.fr/amiante/connaitre/index.htm>

Santé et développement durable

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich5.htm>

La loi bruit

<http://www.infobruit.org/FR/info/La%20loi%20bruit/0300>

4. les liens avec les 21 clés du futur : air , eau , énergie , production , agriculture , habitat , transports , risques , solidarité , coopération.

19. SOLIDARITE locale et intergénération

1. les constats et les enjeux

L'objectif premier de la déclaration de RIO sur le développement durable, dans ACTION 21, c'est la lutte contre la misère, la faim et l'analphabétisme, qui obèrent toute possibilité de développement humain. L'élimination de l'exclusion sera donc une porte d'entrée incontournable de l'agenda 21 local.

La diversité culturelle est une chance et un atout pour nos sociétés. Il convient d'en faire un levier du progrès humain en additionnant les richesses et les différences.

La croissance démographique soulève de graves problèmes dans les pays du Sud. Comment préserver les écosystèmes terrestres avec 8 milliards d'habitants en 2015 dont presque 7 milliards seront des pauvres ? Pourtant les grands déséquilibres sont à l'origine, dus aux logiques économiques actuelles, aux modes de production et de consommation, plus qu'à la démographie.

La seule solution efficace, humaine et digne, c'est l'accès à l'éducation et à la santé des populations exclues, ce qui leur permettra la maîtrise de leur vie en pleine autonomie et responsabilité. Cet objectif n'est possible qu'avec l'organisation d'un vaste partenariat mondial, dans lequel les Etats du Nord décident d'un effort plus significatif pour l'aide publique aux pays pauvres, et à leurs projets de développement.

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

- lutte contre le chômage et la pauvreté, accès à l'emploi .
- accès au logement, aux soins et à l'éducation, aux droits fondamentaux .
- intégration des personnes handicapées, minorités ethniques ou culturelles,
- Action contre toutes les formes de ségrégation et de racisme
- Jumelage et coopération décentralisée avec des villes du Sud
- Soutien à la vie associative avec moyens d'expression
- Pratique de la citoyenneté locale
- Lieux d'accueil et d'écoute
- Valorisation des cultures de minorités présentes sur le territoire

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Convention des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels

http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/a_cescr_fr.htm

Convention sur l'accès à l'information, à la Participation Publique dans la prise de Décision et à un Accès à la Justice dans les domaines touchant à l'environnement (UNECE, 1998)

<http://www.unece.org/env/pp>

Programme des Nations Unies pour le Développement

<http://www.bi.undp.org/html/projet/lutsida.htm>

Projets de lutte contre la Pauvreté

<http://www.dz.undp.org/pauvret%C3%A9/projets/Projets%20de%20lutte%20contre%20la%20Pauvret%C3%A9.html>

Rapport du PNUD sur le développement humain 2001

<http://www.undp.org/hdr2001/french/complet-f.pdf>

Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
<http://www.unhchr.ch/html/menu2/7/b/mindp.htm>

✓ Au niveau européen

Convention de Barcelone : protection de la mer Méditerranée (1995)
<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28084.htm>

Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants 1996
http://www.droitshumains.org/Biblio/Txt_Europ/Conv_de02.htm

Règlement (CE) N° 2258/96 du conseil, du 22 novembre 1996, relatif à des actions de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en développement
<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/r10004.htm>

L'aide au développement de l'Union européenne
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_international/cotonou/annexes/glossaire.shtml

La politique méditerranéenne de l'Union européenne
http://www.euforic.org/dandc/98f_par.htm

Pour en savoir plus

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s05010.htm>
<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/r12400.htm>

✓ Au plan national

La loi sur la CMU et la sécurité sociale

Loi 99-641 du 27 Juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle
<http://www.aventispharma.fr/main/0,1003,FR-FR-31365-50328--,00.html>

Loi n°2000-1257 du 23 Décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001
<http://www.aventispharma.fr/main/0,1003,FR-FR-31366-50330--,00.html>

Loi no 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX9900134L>

Pour en savoir plus

http://www.ssba-se.equipement.gouv.fr/les_lois.htm

4. les liens avec les 21 clés du futur : économie , habitat et logement , santé , éducation , coopération décentralisée , gouvernance locale , production , consommation ,

20. COOPERATION internationale

1. les constats et les enjeux

Notre développement et notre avenir s'inscrivent dans l'interdépendance entre les pays et les peuples de la planète, dans la nécessité de gérer le champ des incertitudes, dans la responsabilité de maîtriser nos connaissances et de respecter notre patrimoine commun, dans notre capacité à pratiquer aujourd'hui une éthique du futur.

Nous pouvons aujourd'hui choisir de nous engager dans la solidarité locale et planétaire. Demain, nous y serons contraints par les événements. C'est pourquoi, les collectivités locales sont confrontées à l'enjeu de développer une triple responsabilité : locale, planétaire, et solidarité avec les générations futures. C'est le fondement politique du développement durable sans lequel l'agenda 21 local perdrait toute signification.

La collectivité territoriale doit pouvoir se mettre en harmonie avec l'attente des citoyens qui aspirent au renforcement de la solidarité et de la coopération Nord-Sud.

Cette coopération doit s'appuyer sur les principes de respect et d'égalité, et d'échanges mutuellement favorables. Les grandes organisations internationales d'autorités locales et d'ONG, constituent les réseaux majeurs pour développer la coopération et les échanges en complément ou en partenariat avec les Etats et le secteur des entreprises .

2. Grille de lecture et thèmes d'actions

Solidarité locale et Solidarité avec les générations futures : voir CLE 19

- Solidarité Nord-Sud :
 - Coopération décentralisée et internationale
 - jumelages et échanges
 - aide aux projets d'éducation et santé. Assistance aux projets
 - transferts de technologies
 - partenariat avec les habitants issus des pays du Sud.
 - information et sensibilisation aux problèmes du développement et de la coopération.
 - partenariat avec ONG, entreprises, et institutions.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Conseil international pour des initiatives mondiales sur l'environnement (ICLEI)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>

http://www.unesco.org/education/efa/fr/global_co/comprehensive_efa_strategy.shtml

Conférence Internationale sur le Financement du Développement Monterrey, Mexique, 18 - 21 mars 2002)

<http://www.fao.org/nouvelle/2002/020303-f.htm>

<http://www.un.org/french/esa/ffd/>

✓ Au niveau européen

Règlement (CE) n° 2493/2000 du Parlement européen et du Conseil, du 7 novembre 2000, relatif à des mesures visant à promouvoir la pleine intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement des pays en développement

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28086.htm>

Convention de Barcelone : protection de la mer Méditerranée (1995)

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28084.htm>

✓ Au plan national

Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MCEBB.htm>

Loi Barnier

<http://membres.lycos.fr/ppri/Loi%2095101.htm>

Cités unies France

www.cites-unies-france.org

Fédération mondiale des citées unies

http://www.culture-developpement.asso.fr/C_RESS/A_cancop/III_ngov/decentr/FMCU.html

La coopération internationale en matière de développement durable

<http://www.environnement.gouv.fr/international/dvptdurabl.htm>

4. liens avec les 21 clés du futur : toutes les clés sont concernées

21. LA GOUVERNANCE .démocratie participative.

1. constats et enjeux

Une démarche de développement durable, c'est d'abord le résultat d'une concertation avec les citoyens et les acteurs locaux : élus et services, associations, entreprises, écoles, groupes locaux. Non seulement la concertation est un facteur important de réussite pour l'agenda 21 mais elle en est la condition pour que la démarche soit validée, et pour susciter une participation active à sa mise en œuvre.

Le développement durable, avec ses fondements et ses principes éthiques nous donne des raisons supplémentaires pour inscrire la concertation et les démarches de nouvelle gouvernance, comme un enrichissement et un renouvellement des pratiques démocratiques, susceptibles de mobiliser les citoyens de la cité.

Aussi, la collectivité locale et les élus doivent être convaincus que les démarches de démocratie participative sont en mesure de revivifier la démocratie représentative et de conforter sa légitimité.

La gouvernance au niveau mondial, régional et européen, constitue une réponse essentielle aux difficultés actuelles, dans le manque d'intérêt ou les oppositions exprimées par les populations.

Face à la mondialisation des finances et du commerce, les grands enjeux de l'environnement et du développement durable ne peuvent être traités sans la mise en œuvre d'une gouvernance mondiale dans le cadre d'une volonté partagée des Etats et des grands acteurs concernés .C'est sans doute l'un des défis majeurs de ce début de siècle

2. grille de lecture et thèmes d'actions

- Vers un nouveau processus de construction de la décision
- Interroger la recherche et l'expérimentation sur les nouvelles conditions de l'exercice du pouvoir, de la responsabilité et de l'éthique.
- Définir et pratiquer : la transparence- l'information- l'expression- la consultation- la concertation- le consensus- la participation- la contestation- la médiation- la décision.
- Elaborer une charte de la concertation et des outils performants pour favoriser l'expression et les échanges.
- Préciser les outils, les moyens et la pédagogie pour la concertation.
- Expérimenter les méthodes et démarches de gouvernance locale.
- Inciter à la participation sociale et citoyenne des habitants.

3. Législation et réglementation

✓ Au plan international

Plan d'Action pour la participation des populations au Développement Rural (FAO, 1991)

<http://www.fao.org/sd/PPdirect/PPre0001.htm>

FAO - Programme de participation des populations (FAO, 1996)

<http://www.fao.org/sd/PPdirect/PPre0004.htm>

Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD) : la gouvernance en faveur du développement humain durable, Document de politique générale

<http://www.undp.org/uncdf/franc/role/table.htm>

Gouvernance mondiale

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich10.htm>

Amélioration de la gouvernance internationale en matière d'environnement

<http://www.environnement.gouv.fr/international/pfue2000/010119-gouvernance-internationale.htm>

Les 27 principes de la Déclaration de Rio

<http://www.arenidf.com/RECHERCHE/COL/rio.htm>

http://www.cr-mip.fr/developpementdurable/htm/agenda_definition.htm

http://www.transparency.org/about_ti/french_intro.html

✓ Au niveau européen

Décision N°466/2002/CE du parlement européen et du conseil du 1^{er} mars 2002 établissant un programme d'action communautaire pour la promotion des organisations non gouvernementales actives principalement dans le domaine de la protection de l'environnement

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28041.htm>

Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, fait à Aarhus (Danemark), le 25 juin 1998

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28056.htm>

Gouvernance européenne : LIVRE BLANC adopté le 25 juillet 2001 par la commission européenne sur la gouvernance européenne

http://europa.eu.int/comm/governance/index_fr.htm

✓ Au niveau national

Loi Barnier n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

http://www.mines.u-nancy.fr/wwwenv/legislation/texte_de_loi/Loi_2_fevrier_95.htm

Charte de la concertation en matière d'environnement du Ministère de l'environnement, en date du 5 juillet 1996

http://www.ssba-se.equipement.gouv.fr/concertation/Charte_Concertation.htm

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX0100065L>

Mobilisation des acteurs

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich13.htm>

Gouvernance mondiale

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich10.htm>

Participation et transparence

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich11.htm>

4. liens avec les 21 clés du futur : la gouvernance concerne et s'applique aux 21 clés .